

Poitou-Charentes, Vienne
Lathus-Saint-Rémy
les Gorges d'Enfer

Barrage inachevé dit barrage percé, barrage du Châtelard

Références du dossier

Numéro de dossier : IA86010564
Date de l'enquête initiale : 2017
Date(s) de rédaction : 2017
Cadre de l'étude : inventaire topographique vallée de la Gartempe
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : barrage

Compléments de localisation

changement du nom de la commune après inventaire , commune inventoriée sous le nom Saint-Rémy-en-Montmorillon
Milieu d'implantation : isolé
Réseau hydrographique : la Gartempe
Références cadastrales :

Historique

Monsieur Fernand Tribot, banquier à Montmorillon, est autorisé à construire dans un délai d'un an un barrage hydroélectrique au lieu-dit le Châtelard par arrêté préfectoral du 23 février 1910 (règlement d'eau), modifié par arrêté du 2 août 1910. Cette autorisation est prorogée par arrêtés des 15 février 1911 et 15 mars 1912 jusqu'au 23 février 1914.

Le 22 août 1912, M. Tribot fait savoir qu'il a cédé son autorisation de construction à Monsieur Marc Chauvaud et Compagnie, constructeur demeurant 23 quai des Queyries à Bordeaux, depuis le 23 juillet 1912. Les travaux semblent avoir commencé lors d'une visite d'octobre 1912.

En février 1913, M. Chauvaud souhaite remplacer la maçonnerie de moellons granitiques prévue au centre du barrage par du béton de chaux hydraulique et cailloux de roches granitiques avec parements en moellons, car il ne trouve pas assez de maçons dans les environs. Le 2 septembre 1913, le ministre de l'agriculture propose au préfet d'accepter ces modifications. Les travaux sont interrompus par la Première Guerre mondiale.

" En exécution des dispositions de la circulaire du 28 avril 1920 prescrivant de procéder au recensement de toutes les usines autorisées, non terminées dans le délai imparti par l'arrêté d'autorisation et concessibles dans les conditions de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 ", M. Antin, ingénieur en chef du service hydraulique du département de la Vienne, signale l'usine du Châtelard, dont l'autorisation de construction s'arrêtait en février 1914.

Après consultation du comité consultatif des forces hydrauliques, le Ministre de l'agriculture prescrit, le 1er octobre 1921, de mettre MM. Chauvaud & Cie en demeure de faire usage immédiatement de leur autorisation, faute de quoi elle serait annulée. Un arrêté du préfet de la Vienne daté du 19 octobre 1921 formalise cette mise en demeure.

Les travaux ne sont pas achevés.

Le projet est relancé après la Deuxième Guerre mondiale.

En octobre 1959, la Société d'étude des exploitations pour l'équipement hydro-électrique (rue Saint Dominique à Paris) demande une concession au ministère de l'industrie pour aménager un barrage sur la Gartempe entre le moulin du Quéroux en Haute-Vienne et le Banchereau. Le barrage inachevé du Châtelard ne répond pas aux conditions techniques et le projet est refusé.

En 1980, le propriétaire exprime le souhait d'aménager une micro-centrale électrique au barrage du Châtelard. Ce projet consisterait en la remise en état (en réalité la fin de la construction) d'un barrage de 9 à 10 m de hauteur, l'installation de 2 ou 3 turbines de type Kaplan pour obtenir une puissance de 1800 à 2000 kW. L'administration le renvoie à l'évolution de la législation et au projet de plan poissons migrateurs qui interdit la construction de nouvelles installations hydroélectriques.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle (?)

Description

L'autorisation de 1910 prévoit la construction d'un barrage haut de 9,50 m au-dessus du lit de la rivière, avec une largeur au niveau de la retenue de 2,5m pour une largeur à la base de 9,5 m. Le parement amont devait être vertical et le parement aval formé d'un profil parabolique à la partie supérieure et d'une ligne polygonale à la partie inférieure. Il devait être fondé sur le granite qui constitue le lit de la rivière, encastré dans la roche de 50 cm au moins sur toute sa longueur et de 1 m à ses extrémités.

En 1921, les ingénieurs proposent d'intégrer les modifications demandées par M. Chauvaud, " les parements amont et aval en moellons granitiques auraient 0,80 m d'épaisseur ", la composition du béton, proposée par les demandeurs, ne peut pas être intégrée à l'arrêté selon la commission de l'hydraulique et des améliorations agricoles du département de la Vienne ; l'arrêté modifié pourra porter que les ouvrages seront conformes à la demande, avec un remplissage " en béton de chaux hydraulique constitué par 0,66 de cailloux de roche granitique de 0,040 m/m à 0,060 m/m de grosseur et 0,34 de mortier contenant 300 à 350 kg de chaux hydraulique ".

Aujourd'hui, le barrage se présente sous la forme de deux grands murs construits apparemment suivant ces prescriptions sur les rives droite et gauche de la vallée, percés par des arches en plein cintre permettant le passage de l'eau en cas de crue. La partie centrale de la rivière est libre.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite, moellon ; béton

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- 1820-1938. Service hydraulique, fonds de la Préfecture, police des eaux, Rivière la Gartempe, communes d'Antigny, la Bussière, Jouhet, Lathus, Montmorillon, Nalliers, Pindray, Saint-Germain.
Archives départementales de la Vienne, Poitiers : 7 S 46
- 1891-2000. Service hydraulique, bassin de la Gartempe. Saulgé : moulins de la Brasserie (1891-1998), des Dames (le dossier de 1898 concerne également le moulin des Grands Moulins, commune de Montmorillon) (1898-2000), de Guillerand (concerne également la commune de Lathus-Saint-Rémy) (1948-2000), de Lenest (2000) et de Saulgé (2000). Vicq-sur-Gartempe : moulin de Vicq (2000)
Archives départementales de la Vienne, Poitiers : 7 S 211

Annexe 1

Barrage du Châtelard, 1913-1921. Archives départementales de la Vienne, 7 S 46

1913, 17 février : lettre de Marc Chauvaud au ministre de l'agriculture ; signale le changement de propriétaire depuis le 23 juillet 1912 et demandant le remplacement du remplissage du barrage par du béton avec parement en moellons.

1913, 25 mars : lettre du ministre de l'agriculture au préfet de la Vienne demandant l'avis de ses services sur la demande de M. Chauvaud.

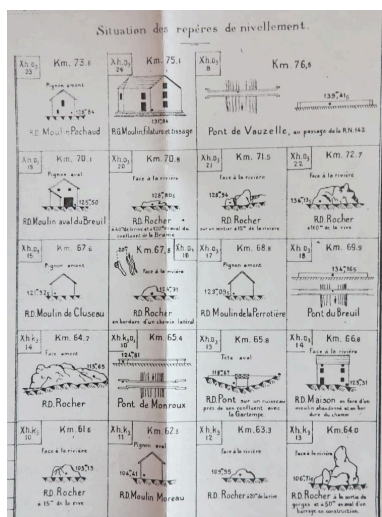
1913, 2 septembre : lettre du ministre de l'agriculture au préfet de la Vienne pour modification de l'arrêté de l'autorisation avec usage de béton en remplissage.

1921, 1er octobre : lettre du sous-secrétaire d'État à l'agriculture au préfet de la Vienne pour mettre en demeure M. Chauvaud de construire le barrage sous peine d'un retrait de l'autorisation.

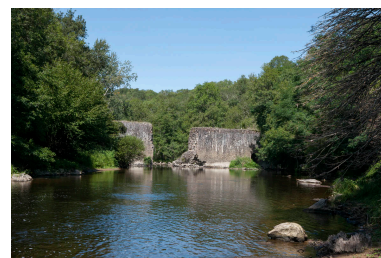
1921, 19 octobre : lettre de l'ingénieur en chef au préfet avec un projet d'arrêté.

1921, 21 octobre : arrêté préfectoral de mise en demeure.

Illustrations



Le barrage inachevé, carte postale.
Repro. Véronique Dujardin, Autr.
Combiar Imprimerie Mâcon (CIM)
IVR75_20198601648NUCA



Barrage inachevé dit barrage percé,
barrage du Châtelard à Lathus-
Saint-Rémy, vu depuis l'amont.
Phot. Christian Rome
IVR54_20178600246NUCA

Point de nivellement de la
Gartempe entre le kilomètre
73,6 (Bussière-Poitevine) et le
kilomètre 61,6 (Lathus-Saint-Rémy).
Repro. Véronique Dujardin,
Autr. Ferdinand Alépée
IVR75_20228600064NUCA

Barrage inachevé dit barrage percé,
barrage du Châtelard à Lathus-
Saint-Rémy, vu depuis l'amont.
Phot. Christian Rome
IVR54_20178600247NUCA

Barrage inachevé ; arche
aménagée pour permettre le
passage de l'eau en cas de crue.
Phot. Christian Rome
IVR54_20178600240NUCA

Barrage vu depuis l'aval.
Phot. Christian Rome
IVR54_20178600242NUCA

Profil en long des retenues d'eau
entre le kilomètre 61,050 (Saulgé)
et le kilomètre 75,750 (Bussière-
Poitevine), non daté (vers 1980).
Repro. Véronique Dujardin, Autr.
Société d'étude et d'exploitation
pour l'équipement hydro-
électrique des cours d'eau
IVR75_20228600081NUCA

Profil en long des retenues d'eau
entre le kilomètre 61,050 (Saulgé)
et le kilomètre 75,750 (Bussière-
Poitevine), non daté (vers 1980),
détail du moulin du Pont (Lathus)
au moulin Guénant (Thiat).
Repro. Véronique Dujardin, Autr.
Société d'étude et d'exploitation
pour l'équipement hydro-
électrique des cours d'eau
IVR75_20228600082NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Lathus-Saint-Rémy : présentation de la commune (IA86007627) Poitou-Charentes, Vienne, Lathus-Saint-Rémy
Moulins, minoteries et tanneries de la vallée de la Gartempe (IA86007699)

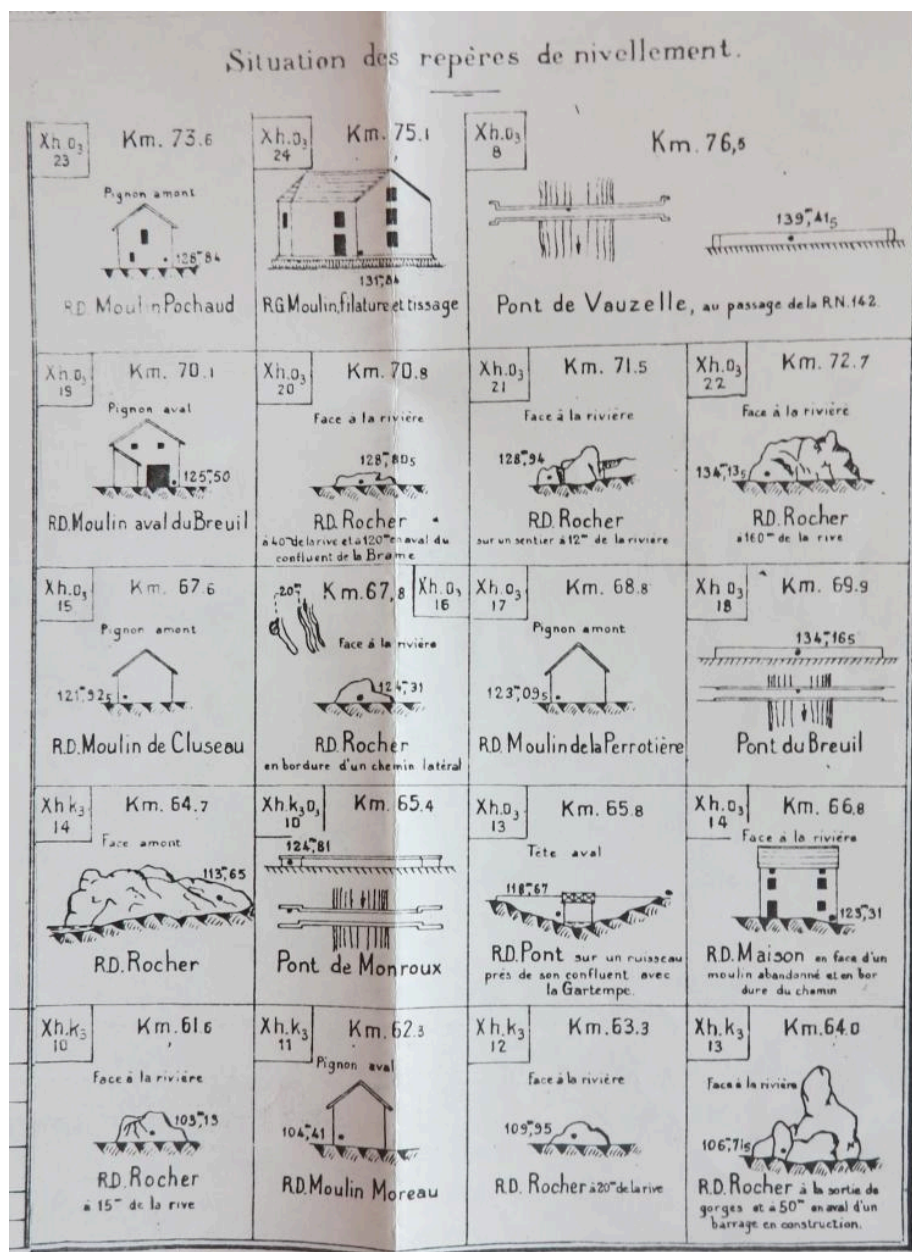
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Vallée de la Gartempe (IA86010445) Poitou-Charentes, Vienne, Jouhet,

Auteur(s) du dossier : Véronique Dujardin

Copyright(s) : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



Point de nivellement de la Gartempe entre le kilomètre 73,6 (Bussière-Poitevine) et le kilomètre 61,6 (Lathus-Saint-Rémy).

Référence du document reproduit :

- " La Gartempe entre Montmorillon et le Pont de Vauzelle (Bussière-Poitevine) ". Nivellement, position des points de repères. Service du nivellement de la France pour le compte des Grandes forces hydrauliques. Alépée ingénieur. Octobre 1921.
Archives départementales de la Vienne, Poitiers : 7 S 211

IVR75_20228600064NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Véronique Dujardin

Auteur du document reproduit : Ferdinand Alépée

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Archives départementales de la Vienne communication libre, reproduction soumise à autorisation

Le barrage inachevé, carte postale.

Référence du document reproduit :

- Carte postale.
Archives privées

IVR75_20198601648NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Véronique Dujardin

Auteur du document reproduit : Combier Imprimerie Mâcon (CIM)

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Barrage inachevé dit barrage percé, barrage du Châtelard à Lathus-Saint-Rémy, vu depuis l'amont.

IVR54_20178600246NUCA

Auteur de l'illustration : Christian Rome

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Barrage inachevé dit barrage percé, barrage du Châtelard à Lathus-Saint-Rémy, vu depuis l'amont.

IVR54_20178600247NUCA

Auteur de l'illustration : Christian Rome

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Barrage inachevé ; arche aménagée pour permettre le passage de l'eau en cas de crue.

IVR54_20178600240NUCA

Auteur de l'illustration : Christian Rome

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Barrage vu depuis l'aval.

IVR54_20178600242NUCA

Auteur de l'illustration : Christian Rome

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Profil en long des retenues d'eau entre le kilomètre 61,050 (Saulgé) et le kilomètre 75,750 (Bussière-Poitevine), non daté (vers 1980).

Référence du document reproduit :

- 1891-2000. Service hydraulique, bassin de la Gartempe. Saulgé : moulins de la Brasserie (1891-1998), des Dames (le dossier de 1898 concerne également le moulin des Grands Moulins, commune de Montmorillon) (1898-2000), de Guillerand (concerne également la commune de Lathus-Saint-Rémy) (1948-2000), de Lenest (2000) et de Saulgé (2000). Vicq-sur-Gartempe : moulin de Vicq (2000)
Archives départementales de la Vienne, Poitiers : 7 S 211

IVR75_20228600081NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Véronique Dujardin

Auteur du document reproduit : Société d'étude et d'exploitation pour l'équipement hydro-électrique des cours d'eau

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Archives départementales de la Vienne
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Profil en long des retenues d'eau entre le kilomètre 61,050 (Saulgé) et le kilomètre 75,750 (Bussière-Poitevine), non daté (vers 1980), détail du moulin du Pont (Lathus) au moulin Guénant (Thiat).

Référence du document reproduit :

- 1891-2000. Service hydraulique, bassin de la Gartempe. Saulgé : moulins de la Brasserie (1891-1998), des Dames (le dossier de 1898 concerne également le moulin des Grands Moulins, commune de Montmorillon) (1898-2000), de Guillerand (concerne également la commune de Lathus-Saint-Rémy) (1948-2000), de Lenest (2000) et de Saulgé (2000). Vicq-sur-Gartempe : moulin de Vicq (2000)
Archives départementales de la Vienne, Poitiers : 7 S 211

IVR75_20228600082NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Véronique Dujardin

Auteur du document reproduit : Société d'étude et d'exploitation pour l'équipement hydro-électrique des cours d'eau

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Archives départementales de la Vienne
communication libre, reproduction soumise à autorisation